Déclaration environnementale du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes

Mise à jour 2014 (données 2013)

EMAS

Bâtiment WTC II

Fiche d'information

Nom	SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes
Type	Service Public Fédéral de Programmation
Secteurs d'activités	Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes
Adresse du siège	WTC II Boulevard du roi Albert II, 30 1000 Bruxelles
Code NACE	84.100
Téléphone	+ 32 2 508 85 85 (NL) – 508 85 86 (FR)
Fax	+ 32 2 508 86 10
Site Internet	www.mi-is.be
Nombre d'employés	179
Surface en m²	5.446 m² sur 4 étages (25e-28e)
Infrastructure	bâtiment partagé, locataires
Permis d'environnement	Permis RB 860/04/4-04/761 du 8 octobre 2004, valable 15 ans et modifié par la décision du 11 mars 2005 (réf. 244107)
Personnes de contact	Jean-Marc Dubois et Céline Baudoux
E-mail	jean-marc.dubois@mi-is.be celine.baudoux@mi-is.be

Table des matières

Que trouver dans cette déclaration environnementale ?

Table des matières 3

Introduction 4
Notre EMAS 4
Qu'est-ce que EMAS ? 5

Le SPP Intégration sociale : sa mission, ses objectifs, ses valeurs 6

Politique environnementale du SPP IS 7

Système de gestion environnementale du SPP IS 8
Domaine d'application : 8
Aspects environnementaux : 8
Plan d'actions : 8

Les aspects environnementaux directs 9
1. La consommation d'électricité 10
2. La consommation de papier 10
3. Les achats « verts » 13
4. Les déchets 14
5. La mobilité 15

Les aspects environnementaux indirects 17
6. Programme Politique des Grandes Villes : empreinte écologique des villes 17
7. Fonds Gaz et Electricité : politique préventive des CPAS en matière d'économies d'énergies 17

Autres indicateurs de base 19

Exigences légales applicables en matière d'environnement 199

Validation 20

Introduction

Notre EMAS

Le SPP Intégration sociale n'a pas attendu de s'engager dans le plan EMAS pour se préoccuper de l'environnement.
En janvier 2006 déjà, nous avions signé la charte environnementale fédérale.
Celle-ci résume nos engagements concernant la production de déchets, la consommation de papier, d'eau et d'énergies, la mobilité douce et les achats durables.
Mais surtout, depuis 2005, le SPP peut compter sur le travail d'une cellule Développement durable dynamique.
Cette cellule mène régulièrement des actions de sensibilisation auprès du personnel et organise chaque année la journée du Développement durable.
Qu'elle soit remerciée pour le travail réalisé jusqu'ici.

La mise en place d'un système de gestion environnementale fut un long travail.
Elle a débuté en juin 2008 par la déclaration de politique environnementale du comité de direction.
Puis des dizaines de réunions ont permis de préciser les objectifs et actions à mener et d'identifier les personnes responsables.
En avril 2009, le déménagement de nos services du boulevard Anspach (tour Philips) vers le boulevard du roi Albert II (tour WTC II) a donné lieu à certaines adaptations du plan EMAS, liées aux réalités du nouveau bâtiment (bureaux paysagers, absence de senseurs électriques, etc.).

Le SPP Intégration sociale a obtenu l'enregistrement EMAS le 30 août 2010.

Fin 2011 s'est clôturé notre premier cycle EMAS.
Pour certains objectifs, nous avons déjà enregistré des progrès importants.
Pour d'autres, les avancées sont plus lentes, les objectifs de départ se sont avérés trop ambitieux, les indicateurs mal adaptés.
Objectifs et indicateurs ont fait l'objet d'une évaluation approfondie en 2012 et ont été, au besoin, corrigés pour mieux correspondre à la réalité. De nouveaux indicateurs ont été introduits, en lien avec la liste développée par le SPP Développement durable à l'attention des administrations fédérales.

Le SPP occupe quatre étages d'un immeuble loué par la Régie des Bâtiments à un consortium de propriétaires, ce qui complique parfois l'accès aux données de nos consommations d'énergie. Nous sommes décidés à demander au propriétaire, avec l'appui de la Régie, une plus grande clarté sur ces données.

Je tiens à remercier ici les coordinateurs environnementaux qui ont porté successivement ce beau projet.
Sa réussite dépendra de l'engagement de chacun (employés, chefs de service et membres du comité de direction) en faveur de l'environnement.
A mon niveau, dans mes activités privées et professionnelles, je veux témoigner de cet engagement.

Julien Van Geertsom
Président du SPP Intégration sociale

Qu'est-ce que EMAS ?

EMAS (Eco Management and Audit Scheme) est un système de gestion environnementale et d'audit européen.
Cette approche est accessible à toute société qui veut évaluer et améliorer ses performances environnementales.

Le bon fonctionnement et les améliorations de ce système de management sont contrôlés annuellement par un audit externe.

Cette déclaration est réalisée dans le cadre de l'enregistrement EMAS III 1221/2009 du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes.

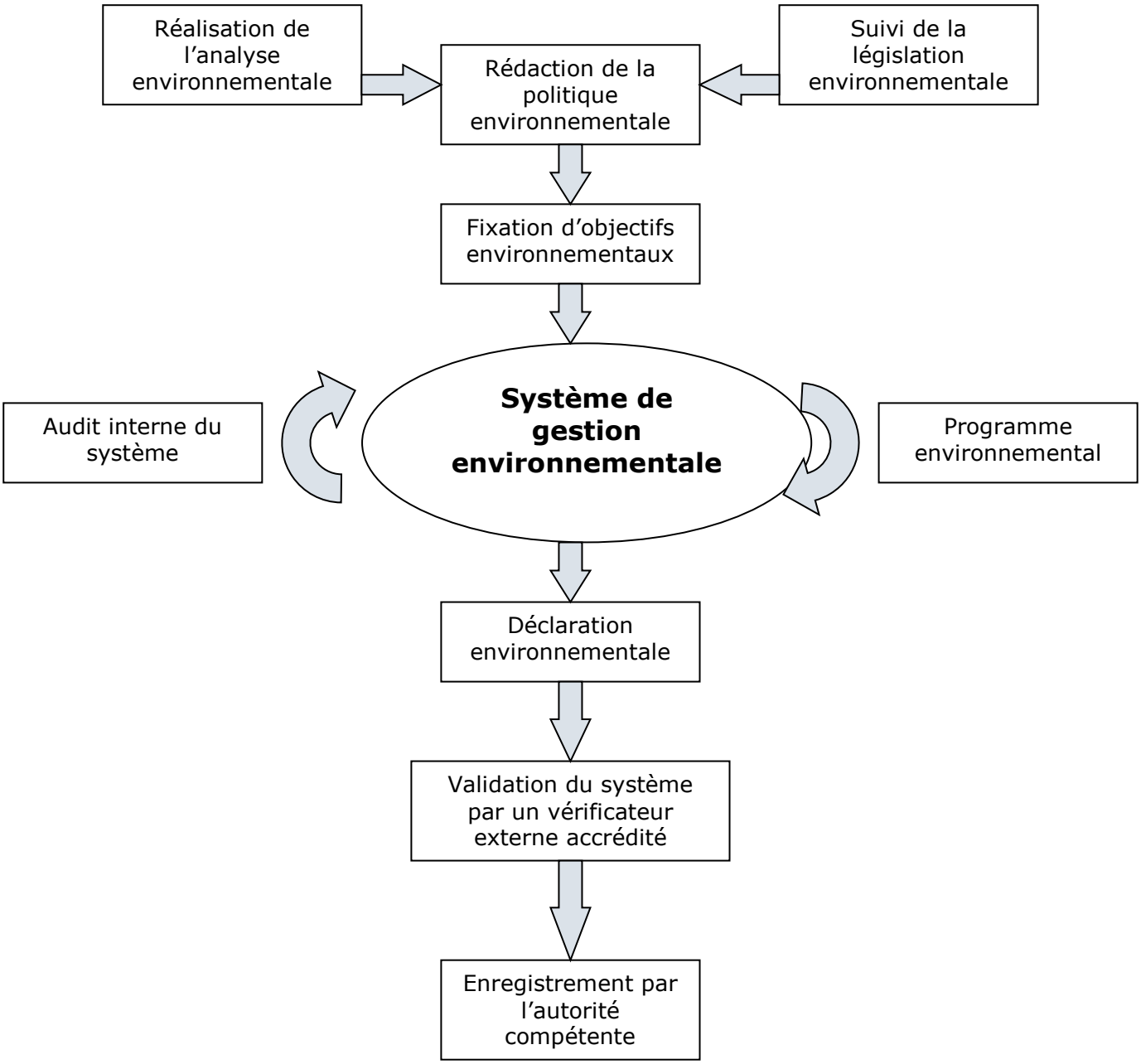

Le SPP Intégration sociale : sa mission, ses objectifs, ses valeurs

Le SPP Intégration sociale a pour mission de préparer, mettre en œuvre, évaluer une politique fédérale inclusive pour l'intégration sociale qui garantisse à chacun les droits sociaux fondamentaux de manière durable.

Il poursuit les objectifs suivants :

- la prévention et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans toutes leurs dimensions
- une politique fédérale des grandes villes (avec d'autres partenaires et dans d'autres domaines également) pour la cohésion sociale et le développement durable
- une économie sociale à part entière dans le cadre de l'inclusion sociale
- l'intégration en donnant la priorité aux services d'aide sociale et à l'encadrement par la formation et l'emploi durable
- un dialogue permanent et sur pied d'égalité avec tous les niveaux politiques (local, provincial, fédéral et européen) et toutes les associations qui représentent nos groupes cibles
- un encouragement et un soutien au développement des compétences de nos partenaires locaux
- à nos collaborateurs, des possibilités de développement et de participation à l'élaboration de la politique du SPP.

Il promeut un certain nombre de valeurs :

- le respect et le développement de chaque individu
- la qualité, l'orientation vers ses clients et le travail sur mesure
- l'égalité des chances et la diversité
- la durabilité
- l'ouverture au changement.

Pour plus d'information, visitez notre site internet : www.mi-is.be

POD Maatschappelijke Integratie
SPP Intégration Sociale

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU SPP INTÉGRATION SOCIALE.

Conscient de son devoir d'exemple, vis-à-vis des autres autorités publiques, de ses partenaires et des citoyens, le SPP Intégration Sociale s'est engagé depuis plusieurs années à intégrer le souci de l'environnement dans le cadre de ses activités et de ses missions.

En janvier 2006 déjà, le SPP IS avait signé la Charte environnementale fédérale.
Aujourd'hui, nous souhaitons approfondir cet engagement en instaurant un système de gestion environnementale conforme au règlement EMAS.
Cette démarche s'inscrit parfaitement dans notre démarche d'amélioration continue de la qualité des services offerts à tous nos clients.

Dès lors, notre engagement en faveur de l'environnement consiste à

- **minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement via**
  1. la réduction de la quantité de papier consommée
  2. le recours à une politique d'achats durables (éco-gestion et éco-consommation)
  3. la diminution de la consommation d'électricité
  4. l'encouragement à une mobilité douce dans le cadre des activités professionnelles ;

- **limiter l'impact de nos missions sur l'environnement** en intégrant la protection de l'environnement dans les textes législatifs et les règlements que nous produisons et dans les aides que nous octroyons à nos partenaires ;

- **disposer d'un groupe EMAS** réunissant les principaux collaborateurs impliqués dans la démarche EMAS et appelé à porter, s'il en a le temps, des actions de sensibilisation au développement durable en tant que **cellule DD** (voir PV 24/11/2011)

- **adapter le système de gestion environnementale** pour qu'il soit et reste conforme aux exigences du règlement EMAS et de la législation environnementale ;

- **informer et sensibiliser notre personnel et nos partenaires** à l'environnement ;

Pour garantir la transparence de cette politique, nos objectifs et notre programme seront évalués annuellement et communiqués à l'ensemble de notre personnel, de nos partenaires et du public.

Bruxelles, le 23 septembre 2013
Le comité de direction.

Le Président,
Julien VAN GEERTSOM

La Directrice générale,
Anne-Marie VOETS

Le Directeur général,
Alexandre LESIW

Le Directeur,
Pierre-Yves VANDEGEERDE

1

Système de gestion environnementale du SPP IS

Domaine d'application :

Le SPP Intégration sociale a décidé d'appliquer son système de management environnemental (SME) à l'ensemble de ses activités liées au service du Président et aux services d'encadrement, ainsi qu'aux différentes activités menées dans le cadre de ses missions.
Par le premier type d'activités, on entend les services généraux : HRM, Budget & Logistique, Subsides & marchés publics, Communication & Front desk, Inspection, Développement d'organisation, ICT et Sécurité & Prévention.
Par le second type d'activités, on entend les services rendus aux CPAS : service juridique, service d'étude, Activation et Fonds Social Européen (FSE), Helpdesk, Sécurité d'information ; et les services thématiques : Politique de lutte contre la pauvreté et Politique des Grandes Villes.

Aspects environnementaux :

Le SME (plan EMAS) du SPP comporte deux volets : les aspects directs et les aspects indirects.

Les *aspects directs* concernent les activités sur lesquelles le SPP a la maîtrise : la consommation de papier et d'énergie dans le bâtiment et les déplacements du personnel.

Les *aspects indirects* sont liés aux activités qui échappent partiellement à la maîtrise du SPP mais sur lesquelles il a une influence : les programmes d'aide subsidiés par le SPP à l'attention des publics défavorisés, les activités des fournisseurs et des sous-traitants, etc.

Plan d'actions :

Le plan d'actions est réalisé sur un cycle de trois ans.

Il est structuré en objectifs prioritaires, présentés sous forme de fiches, comprenant : la formulation de l'objectif, les cibles annuelles (objectifs intermédiaires), les actions, le budget prévu et le contrôle des résultats à l'aide d'indicateurs. Chaque année, ces objectifs sont analysés et, le cas échéant, révisés lors de la Revue de Direction. De nouveaux objectifs peuvent être introduits.

Le premier cycle a couvert la période du 1/1/2009 au 31/12/2011. Il comportait sept objectifs : les consommations d'électricité et de papier, les achats « verts », les déchets, la mobilité et les programmes « Politique des Grandes Villes » et « Fonds Gaz-Electricité ».

Le deuxième cycle s'étend du 1/1/2012 au 31/12/2014. Il reconduit les objectifs précédents, à l'exception de l'objectif « déchets », mais les indicateurs, cibles et actions ont été revus et affinés.

Le tableau suivant compare les objectifs et cibles des deux cycles.

Objectifs du 1er cycle	Objectifs du 2e cycle
1. Diminuer la consommation d'électricité de 10 % (base = trim. 2-3-4 2009)	1. Mener au minimum trois actions par an pour sensibiliser le personnel aux économies d'électricité
2. Réduire la consommation de papier de 30% (base = 2008)	2. Réduire la consommation de papier de 10% (base = 2011)
3. Améliorer la sensibilité aux achats verts au sein du SPP	3. Augmenter la part de marchés publics durables (sur le plan environnemental) de 10% par an (base = 2011)

4. Améliorer le tri des déchets au SPP	SUPPRIME
5. Améliorer l'utilisation des modes de transport doux pour les déplacements professionnels	5. a) augmenter le nombre d'utilisations des vélos de service de 20 % (base = 2011) ; b) stabiliser le nombre de km inscrits dans les arrêtés ministériels relatifs aux déplacements professionnels effectués avec les véhicules privés par les services Inspection et PGV (base = 2011) ; c) stabiliser le nombre de km effectués avec les véhicules de fonction (base = 2011)
6. Programme Politique des Grandes Villes : augmenter la part du budget annuel consacré à l'objectif Climat (min. 20%) (base = 2008)	6. Programme Politique des Grandes Villes : maintenir la part du budget annuel consacré à l'objectif Climat au-dessus des 25 % (base = 2011)
7. Mesures énergétiques : augmenter de 15% la part du fonds Gaz/Electricité destinée à la prévention (base = 2008)	7. Mesures énergétiques : augmenter la part du fonds Gaz/Electricité destinée à la prévention (base = 2011) pour la faire tendre vers les 25 %

Les aspects environnementaux directs

Les *aspects directs* concernent les activités sur lesquelles le SPP a la maîtrise :
-la consommation d'énergie dans le bâtiment
-la consommation de papier
-les achats durables
-la production et le tri des déchets
-les déplacements du personnel
-la consommation d'eau
-la consommation d'emballages
-la consommation de matières premières
-la pollution de l'eau
-la pollution de l'air
-la pollution du sol.

Pour déterminer les *aspects directs significatifs*, c'est-à-dire les aspects à traiter en *priorité*, on a analysé les impacts environnementaux liés à l'usage du bâtiment (cuisines, sanitaires, bureaux, salles de réunion, salles techniques) et aux déplacements du personnel.
Chaque impact a fait l'objet d'une *cotation* en fonction de plusieurs critères : flux de matières, exigences légales, opinion des travailleurs, impact d'un changement de comportement sur la consommation, etc.
Une cotation élevée détermine une priorité majeure, traduite en objectif prioritaire.

Voici les *objectifs prioritaires* résultant de l'analyse environnementale des aspects directs.

1. La consommation d'électricité

Le SPP a mené des efforts importants d'économies d'énergies, par l'achat d'appareils économes en énergies et la sensibilisation du personnel à l'extinction des écrans d'ordinateurs et des quelques locaux équipés d'interrupteurs. Néanmoins, le manque de maîtrise sur l'éclairage des plateaux et des couloirs et sur le conditionnement d'air d'une part, la diminution du nombre de travailleurs pour une surface équivalente d'autre part, n'ont jamais permis d'atteindre l'objectif de réduction de la consommation par ETP.

En 2013, avec l'accord de l'auditeur, l'objectif chiffré de réduction de la consommation a été abandonné.

Objectif du 2e cycle (à partir de septembre 2013) : mener au minimum trois actions par an pour sensibiliser le personnel aux économies d'électricité

Indicateur : nombre d'actions réalisées

Programme d'actions

Les actions s'inscrivent dans le prolongement des actions du 1e cycle.
Elles concernent à la fois la sensibilisation du personnel aux économies d'énergie (extinction des locaux, extinction des PC et des écrans) et la réduction du nombre d'appareils ou leur remplacement par des appareils moins énergivores.

Résultat 2013

En 2013, le SPP n'a pas mené d'action de sensibilisation, par manque de temps, l'objectif ayant été modifié en fin d'année.

2. La consommation de papier

Sept appareils multifonctionnels (photocopieuses/imprimantes/fax/scanner) sont installés sur le réseau informatique.
En 2009, l'impression recto-verso est devenue la règle générale et toutes les imprimantes sont aujourd'hui en mode recto-verso par défaut.
Depuis 2010, le SPP utilise du papier recyclé.

Le SPP calcule à la fois sa consommation interne et sa consommation externe, c'est-à-dire les impressions réalisées à l'extérieur dans le cadre de publications.

Depuis 2013, deux indicateurs renseignent sur le nombre de pages imprimées en interne et à l'extérieur, respectivement via le relevé des compteurs sur les machines et via les commandes auprès des imprimeurs ; deux autres indicateurs, sur le poids du papier consommé, en interne en sommant les commandes et la variation des stocks, en externe en multipliant le nombre de publications imprimées par leur poids respectif.

<u>Objectif du 2e cycle</u> : diminuer la consommation de papier par ETP de 10 % entre le 1/1/2012 et le 31/12/2014 (base = 2011)

<u>Indicateurs</u> : 1) quantité imprimée en interne (nombre de pages/ETP), 2) quantité imprimée à l'extérieur (nombre de pages/ETP), 3) quantité consommée en interne (kg/ETP), 4) quantité consommée en externe (kg/ETP)

Programme d'actions

Les actions visent la sensibilisation du personnel aux économies de papier, au moyen de séances de réflexion dans les différents services. Lors de ces séances sont abordées les habitudes individuelles et collectives au sein du service (impressions et/ou photocopies de documents entrants, archivage des documents) et les décisions de publications commandées à l'extérieur.

Les services s'engagent à mieux estimer les besoins de publications et à réduire les stocks existants. Lors des conférences qu'il organise, le SPP renverra les participants aux documents disponibles sur son site, au lieu d'imprimer systématiquement ces documents et de les glisser dans les fardes d'accueil.

Enfin, parallèlement à ces efforts, le SPP a souhaité avoir une vision plus précise des consommations de chaque service, en créant des comptes individuels pour les impressions et les photocopies. L'observation des résultats doit déboucher sur la définition d'un plan d'actions.

Résultats 2013

La consommation (tant interne qu'externe) avait connu un pic en 2010, année de la Présidence belge de l'Union européenne et année européenne de Lutte contre la Pauvreté.

Depuis lors, la consommation interne est en baisse constante. Elle est tombée à moins de 600.000 copies en 2013. Ceci s'explique par la numérisation croissante des documents et par la sensibilisation du personnel.

L'évolution de la consommation externe est encore plus nette, principalement grâce à une réduction du nombre de publications et au lancement de revues et lettres d'information électroniques.

	2010	2011	2012	2013
Quantité imprimée en interne (nombre de pages)	1.039.835	879.572	656.421	598.381
Quantité imprimée en interne (nombre de pages/ETP)	-	6.327	4.746	4.429
Quantité imprimée en externe (nombre de pages)	1.641.960	732.166	219.500	250.000
Quantité imprimée en externe (nombre de pages/ETP)	-	5.267	1.587	1.850
Quantité consommée en interne (kg/ETP)	-	19,8	16,6	14,5
Quantité consommée en externe (kg/ETP)	-	-	5,7	7,2

Pour 2013, les cibles de réduction sont atteintes, comme l'indiquent les graphiques ci-dessous.

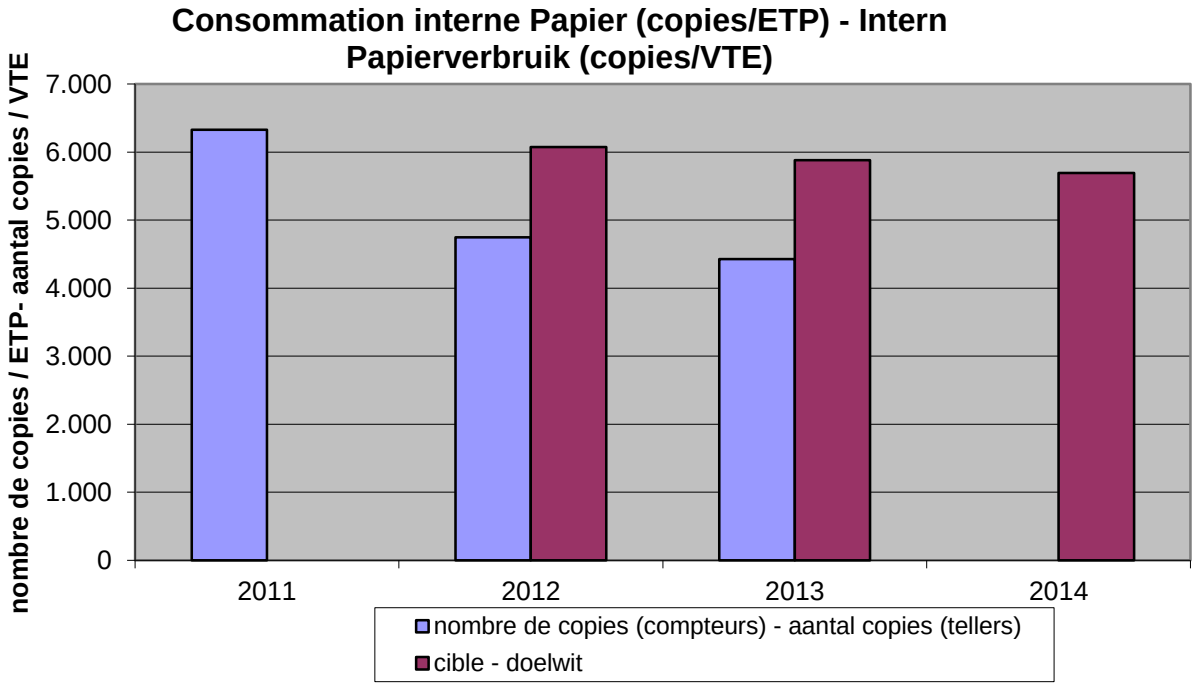
Consommation interne Papier (copies/ETP) - Intern Papierverbruik (copies/VTE)
nombre de copies / ETP- aantal copies / VTE
7.000
6.000
5.000
4.000
3.000
2.000
1.000
0
2011
2012
2013
2014
nombre de copies (compteurs) - aantal copies (tellers)
cible - doelwit

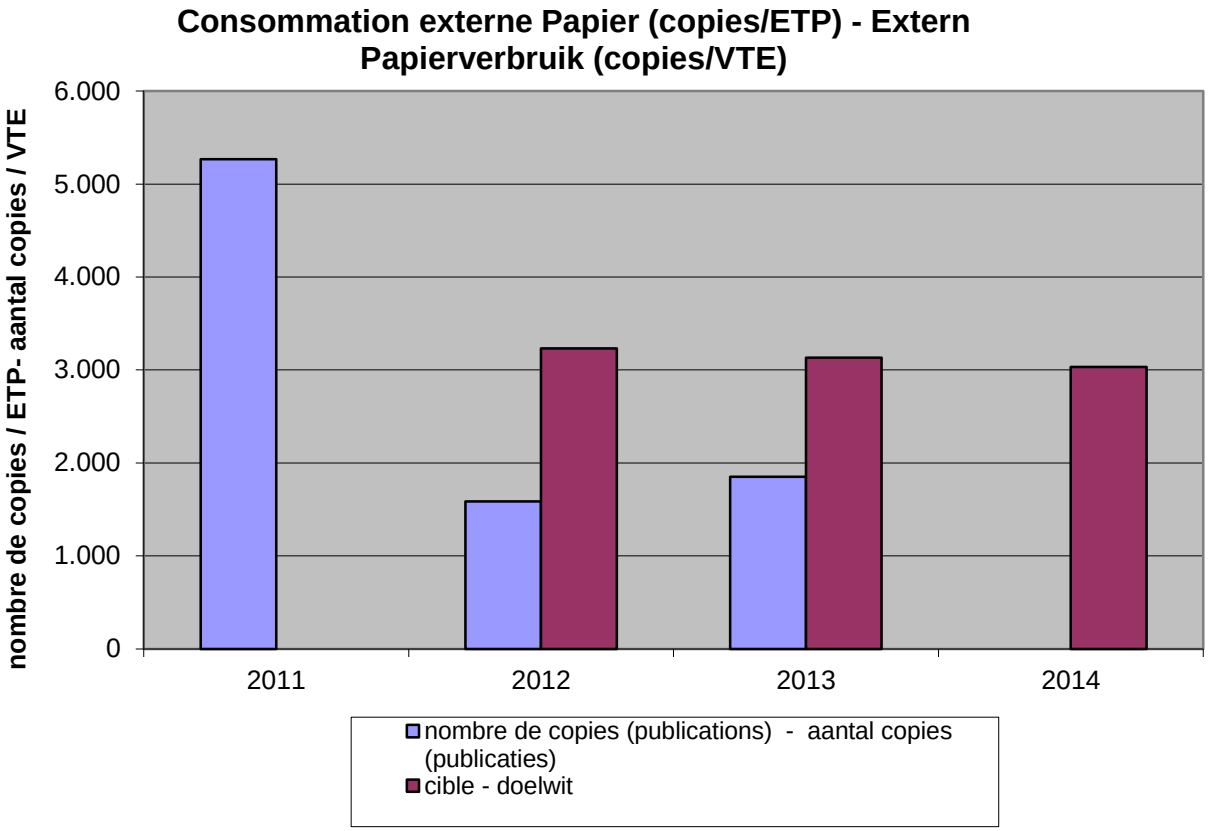
Consommation externe Papier (copies/ETP) - Extern Papierverbruik (copies/VTE)
nombre de copies / ETP- aantal copies / VTE
6.000
5.000
4.000
3.000
2.000
1.000
0
2011
2012
2013
2014
nombre de copies (publications) - aantal copies (publicaties)
cible - doelwit

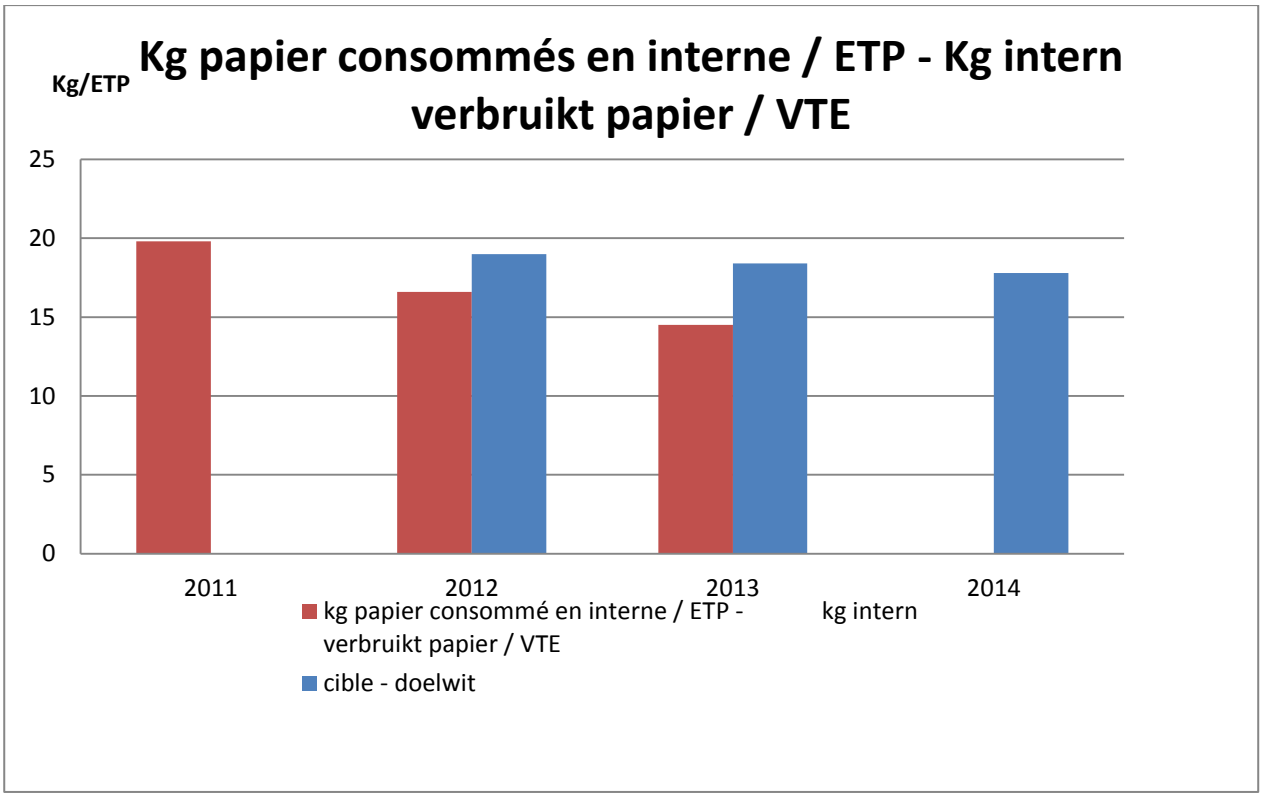

3. Les achats « verts »

Le SPP est depuis longtemps attentif aux achats « verts ». Un achat « vert » (ou durable sur le plan environnemental) est un achat qui prend en compte la politique du fabricant et du distributeur en matière d'environnement : recyclage des produits, maîtrise environnementale des procédés de fabrication, reprise des produits en fin de vie, diminution des emballages, appareils à fonctions multiples et/ou à faible consommation d'énergie, produits naturels, etc.

Citons par exemple le papier recyclé, les frigos/congélateurs et lave-vaisselles A++, les appareils multifonctionnels (photocopieuse/imprimante/fax/scanner), les écrans plats des ordinateurs, les produits nettoyants écologiques (vaisselle, sols) ou encore les bouteilles d'eau et de jus de fruit en verre consigné.

<u>Objectif du 2e cycle</u> : augmenter la part de marchés publics durables (sur le plan environnemental) entre le 1/1/2012 et le 31/12/2014 de 10 points de pourcent par an (base = 2011)

L'objectif est de tendre, d'ici à 2014, vers les 50 % de marchés publics comportant des clauses environnementales.

<u>Indicateurs</u> : pourcentage de marchés publics intégrant des clauses environnementales : a) en nombre de marchés, b) en part de budget ; nombre d'avis rendus par le coordinateur environnemental (CE) concernant les projets d'achats avec un impact significatif sur l'environnement ; nombre d'achats conformes aux avis rendus par le CE

Programme d'actions

Les actions s'inscrivent dans la lignée de l'objectif poursuivi et des indicateurs choisis, avec une attention particulière à l'information du personnel et un recours à l'électricité verte.

Résultats 2013

Le bilan 2013 concernant l'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics (MP) est négatif. Deux MP (sur 10) intègrent des clauses environnementales ou une finalité environnementale : le marché concernant l'audit EMAS et celui du fournisseur d'électricité verte. La part de MP durables (sur le plan environnemental) est en diminution par rapport à 2012, à la fois en nombre de marchés (20 %, contre 22 %) et en budget (4 %, contre 12 %). L'objectif n'est pas atteint, mais il est très ambitieux (augmenter cette part de 10 points de pourcentage chaque année).

En 2013, le CE a été consulté une fois, concernant l'achat d'une voiture de fonction.

	2011	2012	2013
Part de MP durables en nombre	16 % (3/18)	22 % (2/9)	20 % (2/10)
Part de MP durables en budget	12 %	12 %	4,7 %
Nombre d'avis rendus par le CE concernant les achats	1	0	1
Nombre d'avis suivis	1	0	-

4. Les déchets

Depuis plusieurs années, le SPP trie une grande partie de ses déchets :

- Les PMC (plastique/métal/Tetrapack) sont collectés dans des poubelles localisées dans les cuisines des différents étages et descendus par une personne du service Logistique au WTC1.
- Les piles du SPP sont toutes rechargeables, celles d'usage privé sont jetées dans les collecteurs de la firme Bebat (www.bebat.be) qui vient les enlever.
- Le papier et le carton sont collectés dans des conteneurs gris (2 par étage), descendus par une personne du service Logistique jusqu'au quai de chargement et enlevés par les camions de la société Sita.
- Le verre est collecté par le SPP : les bouteilles consignées sont remises aux fournisseurs, les autres sont jetées dans les conteneurs du WTC1.
- Les cartouches et flacons de toners des machines multifonctionnelles sont repris par le fournisseur Ricoh.
- Le matériel informatique déclassé est stocké dans les caves et enlevé par le service des Domaines (SPF Finances).

2e cycle : objectif supprimé

Le tri des déchets est quasiment optimal au SPP. En 2013, il a donc été décidé de supprimer l'objectif.

Ceci ne signifie pas que le SPP relâchera sa vigilance. Nous continuerons à fournir, à l'Institut fédéral pour le Développement durable, des données sur la production des différents types de déchets, dans le cadre du benchmarking entre les administrations fédérales (voir plus loin, Autres indicateurs de base), de même que nous veillerons à faire enlever régulièrement le matériel informatique déclassé par l'administration des Domaines (SPF Finances).

5. La mobilité

Depuis avril 2009, la localisation du SPP, à 5 min à pied de la gare du nord, est excellente pour la desserte des transports en commun (train, tram, métro).
L'enquête de mobilité réalisée en mars 2012 démontre que les habitudes de déplacement du personnel pour les trajets domicile-travail ne sont pas loin de l'optimum, avec plus de 95 % d'usagers des transports en commun.
Les frais de transport en commun sont remboursés à 100% et des indemnisations pour les déplacements à vélo (0,25 €/km) sont d'application.
La sécurité des cyclistes est renforcée par la présence d'aménagements cyclables sur le boulevard. Les cyclistes peuvent ranger leur vélo dans un local fermé situé avenue Bolivar. Un collaborateur vient à vélo au travail.

En ce qui concerne les missions professionnelles, trois membres du comité de direction disposent d'une voiture. Par voie d'arrêté ministériel, les membres des services Politique des Grandes Villes et Inspection sont autorisés à utiliser leurs véhicules privés dans les limites d'un certain contingent et remboursés pour le nombre de kilomètres parcourus.
Trois vélos de service (dont un vélo pliable) sont mis à la disposition du personnel pour les déplacements professionnels. Ils peuvent être réservés par voie informatique.

Objectifs du 2e cycle : 1) augmenter le nombre d'utilisations des vélos de service de 20 % entre le 1/1/2012 et le 31/12/2014 (base = 2011) ; 2) stabiliser le nombre de km inscrits dans les arrêtés ministériels relatifs aux déplacements professionnels effectués avec les véhicules privés des services Inspection et Politique des Grandes Villes par ETP (base = 2011) ; 3) stabiliser le nombre de km effectués avec les véhicules de fonction (Ford, Renault et Peugeot) (base = 2011) ; 4) soutenir des projets de réduction de l'empreinte carbone à hauteur de 10 % du budget alloué aux déplacements en avion au cours de l'année précédente

Indicateurs : 1) nombre d'utilisation des vélos de service ; 2) nombre de km inscrits dans les arrêtés ministériels relatifs aux déplacements professionnels effectués avec les véhicules privés des services Inspection et Politique des Grandes Villes par ETP ; 3) nombre de km effectués avec les véhicules de fonction ; 4) soutien de projets de réduction de l'empreinte carbone (O/N)

Programme d'actions du 2e cycle

Les actions du 2e cycle s'inscrivent dans la continuité des actions déjà menées : promotion des vélos de service, utilisation du train pour toutes les missions à l'étranger de moins de 900 km, communication sur les facilités d'accès de la tour du WTC II en transport en commun, formation des chauffeurs à l'éco-conduite, compensation carbone des vols en avion, mise en œuvre d'un plan de déplacement d'entreprise (conformément à l'arrêté du gouvernement bruxellois du 7/4/2011).

Résultats 2013

Le bilan des indicateurs est plus favorable en 2013 qu'en 2012.

D'une part, les vélos de service ont été plus souvent utilisés (15 fois au lieu de 12) et les collaborateurs des services PGV et Inspection ont réduit leurs déplacements professionnels en voiture. D'autre part, le nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de fonction a diminué, même s'il n'est pas encore revenu à son niveau de 2011.

La compensation carbone de nos vols en avion n'a pu être mise en œuvre : la piste du financement du FRCE a été explorée, mais s'est avérée impossible à réaliser en raison d'obstacles légaux. Lors de la revue de direction 2014, il a été décidé de former le coordinateur environnemental à la méthodologie du bilan carbone, en prélude à la mise en œuvre de la

compensation carbone dans le nouveau bâtiment (la tour des Finances, boulevard du Jardin botanique) où nous déménagerons en 2015.

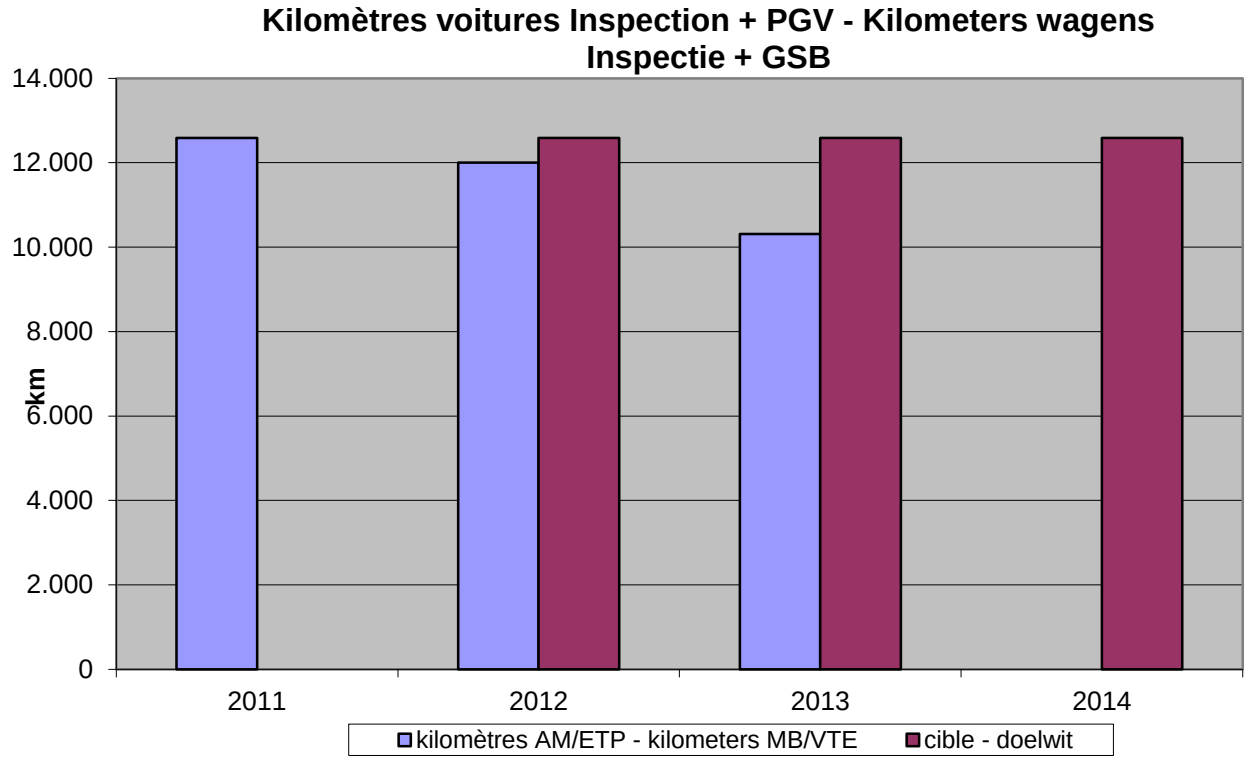

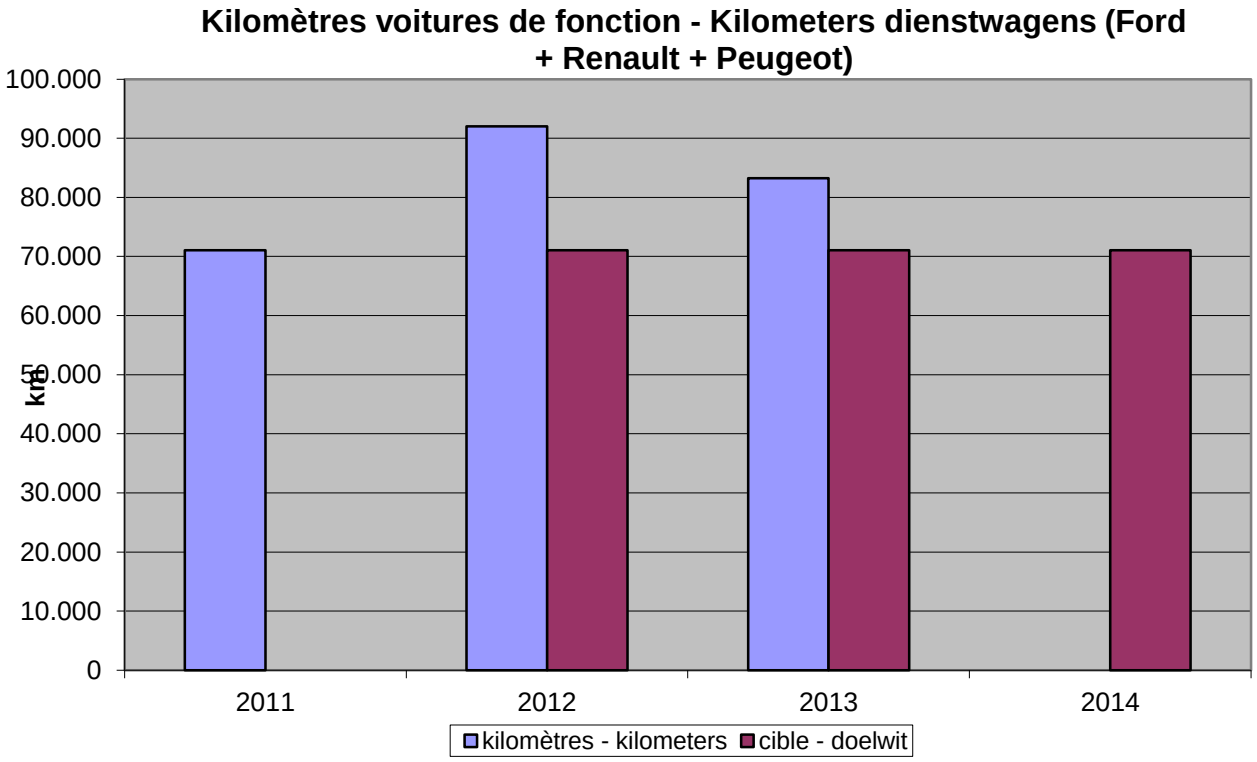

Les aspects environnementaux indirects

Les *aspects indirects* sont liés aux activités qui échappent partiellement à la maîtrise du SPP, mais sur lesquelles il a une influence : les programmes d'aide subsidiés par le SPP à l'attention des publics défavorisés, les activités des fournisseurs et des sous-traitants, etc.

Pour déterminer les *aspects indirects significatifs*, c'est-à-dire les aspects à traiter en *priorité*, on a dressé l'inventaire des missions de base du SPP Intégration sociale et analysé les impacts environnementaux liés à ces missions.
Chaque impact a fait l'objet d'une *cotation* en fonction de deux critères : le degré d'autonomie du SPP et les moyens humains et budgétaires dont il dispose.
Une cotation élevée détermine une priorité majeure, traduite en objectif prioritaire.

Voici les *deux objectifs prioritaires* résultant de l'analyse environnementale des aspects indirects.

6. Programme Politique des Grandes Villes : empreinte écologique des villes

En 2009, le programme Politique des Grandes Villes a défini trois objectifs stratégiques : la cohésion sociale, le rayonnement des villes et la réduction de l'empreinte écologique. Chacune des 17 villes du programme bénéficie d'un subside pour mener des projets dans ces trois axes. Pour le troisième axe, ces projets concernent par exemple des travaux d'isolation de bâtiments ou la mise en place d'agendas 21 locaux.

Objectif du 2e cycle : maintenir la part du budget annuel consacrée à l'objectif « Réduction de l'empreinte écologique des villes » au-dessus des 25 %

Indicateur : pourcentage du budget de l'allocation de base 4322 (= subsides aux villes) du programme Politique des Grandes Villes consacré à l'objectif « Réduction de l'empreinte écologique des villes »

Programme d'actions du 2e cycle

Le programme du 2e cycle vise la sensibilisation des coordinateurs des contrats « ville durable » à l'importance du volet « réduction de l'empreinte écologique des villes ». Cette sensibilisation va de l'information sur des publications, colloques ou journées d'études aux conseils apportés lors de l'écriture des projets de contrats.

Résultat 2013

En 2013, le montant total des budgets consacrés par les villes au volet « réduction de l'empreinte écologique » s'élève à 16.552.317 € sur une enveloppe globale de 53.081.994 €, soit 31,2 %. L'objectif est donc atteint.

7. Fonds Gaz et Electricité : politique préventive des CPAS en matière d'économies d'énergies

Le fonds Gaz et Electricité a pour mission d'aider les CPAS à soutenir les personnes qui ont des difficultés à payer leur facture d'énergie. Il leur permet également d'accorder une prime aux personnes qui remplacent leur chauffage électrique ou chauffage au charbon par un convecteur à gaz, à la fois plus économique et plus respectueux de l'environnement.

<u>Objectif du 2e cycle</u> : augmenter la part du Fonds Gaz/Electricité destinée à la prévention sur la période 2012-2014 pour atteindre les 25 %

<u>Indicateur</u> : pourcentage du budget du Fonds Gaz/Electricité destiné à la prévention

<u>Programme d'actions du 2e cycle</u>

Pour la période 2012-2014, le SPP fera des recommandations aux politiques dans le sens d'un assouplissement de la réglementation en vigueur. L'idée est de permettre, via le fonds mazout, le financement de personnel chargé de sensibiliser les allocataires des CPAS aux économies d'énergies.

Il informera et sensibilisera les CPAS sur les résultats atteints par rapport à l'objectif poursuivi, à l'occasion des rencontres provinciales et par des articles dans la revue Echo-News.

<u>Résultats 2013</u>

En 2013, la part du budget du fonds Gaz/Electricité destinée à la prévention s'est réduite, passant de 22,6 % à 21,5 %. L'objectif (24 %) n'est donc pas atteint. Ceci s'explique probablement par la conjoncture économique. Le montant alloué permet aux CPAS soit d'aider leurs allocataires à payer les factures d'énergies, soit de les sensibiliser aux économies. Les CPAS ont privilégié les mesures d'aide aux paiements par rapport aux mesures préventives.

Autres indicateurs de base

Nos objectifs directs concernent deux des six indicateurs de base des performances environnementales : l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des matières (voir plus haut).

Les autres indicateurs de base sont l'eau, la biodiversité, les déchets et les émissions.

La consommation d'eau en 2013 s'élève à 211 m3, soit 1,56 m3/ETP, contre 1,36 m3 en 2012.

Pour la biodiversité, l'utilisation des terres en m2 de surface bâtie équivaut à 1.556 m2, soit 100 % de la superficie attribuée au SPP. La Régie des Bâtiments ne loue aucun espace vert au pied de la tour WTC II.

Nous pesons nos déchets depuis 2012.
En 2013, on remarque une augmentation de la production de déchets par ETP pour les déchets papier (90 kg, contre 75 en 2012) et pour les déchets PMC (papier, métal, Tetrapack) (2,357 kg, contre 2,025 en 2012) et une diminution pour les déchets résiduels (36 kg, contre 57 en 2012).

En 2013, l'administration des Domaines a emmené le matériel informatique usagé que notre service ICT avait inventorié, soit : 85 PC, 19 ordinateurs portables, 45 écrans, 3 fax, 11 imprimantes et 54 claviers.

Enfin, en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, nous calculons depuis 2009 les émissions de CO2 liées aux déplacements en avion.
Les résultats sont les suivants :
2009 : 7,614 tonnes CO2 ; 2010 : 6,477 tonnes CO2 ; 2011 : 8,645 tonnes CO2 ; 2012 : 5,15 tonnes CO2; 2013 : 6,606 tonnes CO2.
Ce calcul est basé sur les valeurs de conversion suivantes (voir www.ademe.fr) :
distance < 1000 km : 148 gr CO2/voyageur/km
distance > 1000 km : 134 gr CO2/voyageur/km

vols long courrier : 96 gr CO2/voyageur/km.

Depuis 2012, nous calculons également les émissions de CO2 liées aux déplacements de nos voitures de fonction.
Ce calcul est réalisé via l'outil disponible sur le site www.energivores.be.
Pour 2013, les résultats sont les suivants :
Ford Galaxy : 8.282 kg CO2, Renault Scenic : 6.309 kg CO2, Peugeot : 4.433 kg CO2, TOTAL : 19,024 tonnes CO2 contre 22,207 tonnes CO2 en 2012.

Exigences légales applicables en matière d'environnement

Le SPP Intégration sociale est soumis à la législation de la Région bruxelloise et de l'Etat fédéral.

Un groupe de travail « veille réglementaire » a été mis sur pied par le SPP Développement durable (aujourd'hui, Institut fédéral pour le Développement durable - IFDD). Ses réflexions ont débouché sur l'organisation d'une veille assurée par le SPP DD pour l'ensemble des institutions fédérales. Pour ce faire, l'IFDD consulte régulièrement les sites www.brucodex.be et www.bruxellesenvironnement.be et informe les services juridiques des différents SPF et SPP des mises à jour.

Les mises à jour sont envoyées à notre service juridique, qui recense les mesures concernant notre SPP et les communique aux personnes responsables. Des réunions entre la collaboratrice du service juridique, le coordinateur environnemental et ces personnes débouchent sur la mise en place ou l'adaptation de procédures de suivi pour rester en conformité avec les exigences légales.

Prochaine mise à jour de la Déclaration Environnementale prévue en mai 2015.

Validation

DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

AIB-Vinçotte International S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 58, 59, 60, 70, 71, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 94, 95, 96, 99 (code NACE) déclare avoir vérifié si les activités du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes figurant dans sa déclaration environnementale mise à jour 2014 (données 2013), respectent l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie:
-que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009,
-que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
-que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale mise à jour 2014 (données 2013) du SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS.

Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le …/…/20…

Bart Janssens,
Président de la Commission de Certification